

Juillet 2008

## Table ronde du 11 septembre 2008 « Rôle et enjeu du comité d'entreprise européen »

Avec plus de 820 comités d'entreprise européens créés en 14 ans et couvrant près de 60 % des salariés concernés, «l'eupéanisation» de la représentation des salariés auprès des directions de groupes est une réalité.

L'apport des textes européens sur l'information et la consultation des représentants des salariés est indéniable. Le Comité d'entreprise européen était en 1994 et reste encore majoritairement une instance qui permet à des salariés de pays différents de se rencontrer, de prendre conscience d'autres pratiques de représentation du personnel, d'autres pratiques de management au sein de la même entreprise... Le CEE est également une instance où une information est donnée alors que dans certains pays, très peu d'informations sont transmises aux représentants du personnel. Le comité de la société européenne semble suivre le même chemin.

Cependant, l'environnement des entreprises a évolué, les mouvements de restructuration, la mondialisation des capitaux ou le développement de la RSE ont impacté les CEE existants dans leur pratique et ont développé des attentes des salariés vis-à-vis d'une instance européenne de représentation de leurs intérêts.

Quels sont les réels droits à l'information au CEE ? A quel moment doit-il être informé ? Comment articuler les niveaux européen et national d'information et de consultation des représentants du personnel ? Et quand le périmètre évolue, qui décide de la nouvelle composition du CEE ? Quel lien entre les organisations syndicales européennes et la vie du CEE ? Les CEE peuvent-ils conclure des accords collectifs ? Comment ? Sur quels domaines ? Et la diversité de catégories de salariés est-elle assurée dans la composition du CEE ?

14 ans de pratique interpellent. Cela fonctionne. Tout n'est pas parfait, tout est compliqué ou se complique. La réalité révèle à la fois des pratiques dynamiques au sein des CEE, allant parfois au-delà des prérogatives initiales, et des difficultés de fonctionnement, voire des carences. Cet environnement appelle une adaptation du cadre réglementaire et des pratiques syndicales européennes et internationales.

La CFE-CGC est partie prenante, à travers ses propres représentants au sein des CEE qui témoignent de ce que le CEE apporte et de ce qu'ils apportent eux-mêmes, et à travers ses contributions auprès des acteurs syndicaux et institutionnels européens.

La table ronde du 11 septembre est l'occasion de faire un point d'étape sur ce qui se pratique aujourd'hui et se développera demain, sur la base du projet de révision envisagé.

Bernard Salengro – Secrétaire national CFE-CGC en charge de l'Europe et l'International  
(juillet 2008)